

Catégories admissibles

Les catégories admissibles sont les suivantes :

1. Infrastructure de traitement des eaux
2. Infrastructure de traitement des eaux usées
3. Infrastructure liée à l'énergie verte
4. Infrastructure liée à la gestion des déchets solides
5. Infrastructures culturelles
6. Infrastructure sportive
7. Infrastructure de connectivité
8. Infrastructure liée aux routes locales
9. Projets collectifs – renforcement des capacités des municipalités